

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 octobre 2016

Date de convocation : le 22 septembre 2016

Présents : Mme BICHARD, M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CHEVALIER, M. DUBOIS, Mme GAUFFENY, M. KEMPF, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PRIEUR, M. TABARLY, M. THEVENET

Pouvoirs : M. BEGIN à Mme PERRICHON, Mme CORMIER à M. BLANC, M. PEYRON à M. BOUDONNAT

Secrétaire de séance : Mme CHEVALIER

Secrétaire : Mme GAY

Ouverture de séance à 20h00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 25 août 2016 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Statuts de Vichy Val d'Allier :

Le Préfet de l'Allier a validé en mars 2016, le regroupement de la communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier avec la communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise. Afin d'intégrer dans les meilleures conditions toutes les nouvelles communes, Vichy Val d'Allier doit en amont, modifier ses statuts pour transformer ou étendre ses compétences dans différents domaines. Toutes les communes composant actuellement la communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier doivent approuver par délibération, la modification des statuts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des statuts de Vichy Val d'Allier
- Autorise Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Transformation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il y avait lieu de transformer la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). A ce titre le conseil avait délibéré et validé cette modification par délibération du 3 septembre 2016.

Une nouvelle loi en date du 7 juillet 2016 transforme les AVAP en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le conseil municipal doit donc de nouveau délibérer pour valider la modification de l'AVAP en SPR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de modifier l'AVAP en SPR
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme actuellement applicable sur la commune, est en cours de révision. Plusieurs réunions d'études ont déjà eu lieu en mairie.

Une loi est en préparation pour obliger les communes à adhérer à un PLU intercommunal (PLUi) ce qui les déposséderait de leur pouvoir de décision en matière d'urbanisme sur leur commune. Afin d'empêcher cette adhésion au PLUi, 25 % au moins des communes membres de la communauté d'Agglomération doivent délibérer pour s'opposer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide :

- De conserver la compétence relative au PLU et s'oppose à la transformation en PLUi
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjoint responsable à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Travaux de création d'un plateau ralentisseur :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation restreinte avait été lancée concernant la création d'un plateau ralentisseur sur la Route de Marcenat. La commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie pour examiner les différentes offres chiffrées reçues en mairie.

Monsieur le Maire détaille les différents critères de sélection ainsi que les 3 propositions chiffrées reçues :

- EIFFAGE pour un montant de 13 000.00 € HT
- COLAS pour un montant de 10 939.00 € HT
- EUROVIA pour un montant de 11 105.47 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise COLAS pour ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjoint responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Travaux de réhabilitation du Bar du Vieux Château :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation avait été lancée concernant les travaux de réhabilitation du bar du Vieux Château. Cette consultation était composée de 3 lots : menuiserie-couverture-maçonnerie. La commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie pour examiner les différentes offres chiffrées reçues en mairie. En ce qui concerne les lots menuiserie et couverture, une seule entreprise par lot a répondu. D'autres entreprises seront contactées par courrier pour essayer d'obtenir d'autres offres pour comparaison. Pour le lot maçonnerie 3 entreprises ont transmis leur offre chiffrée qui est détaillée par Monsieur le Maire en fonction des critères de sélection retenus.

- SABCF pour un montant HT de 73 322.58 €
- SERONDE pour un montant HT de 35 7089.80 €
- REOLON pour un montant HT de 42 281.20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise SERONDE pour le lot maçonnerie
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjoint responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contrat Communal d'Aménagement du Bourg (CCAB) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de partenariat avec le Conseil Départemental a été signé conjointement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation restreinte avait été lancée concernant les levés topographiques utiles au CCAB. La commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie pour examiner les différentes offres chiffrées reçues en mairie.

Monsieur le Maire détailles les différents critères de sélection ainsi que les 2 propositions chiffrées reçues :

- Cabinet Robin pour un montant de HT de 3 864.00 €
- Cabinet Fontaine pour un montant HT de 3 598.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir le cabinet Fontaine pour ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation restreinte avait été lancée concernant le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre du CCAB. La commission d'Appel d'Offres s'est donc réunie pour examiner les différentes offres chiffrées reçues en mairie.

Monsieur le Maire détailles les différents critères de sélection ainsi que les 5 propositions chiffrées reçues :

- Cabinet Truttman pour un montant de HT de 19 600.00 €
- Cabinet A2i pour un montant HT de 15 610.05 €
- Cabinet Robin-Darqué pour un montant HT de 19 980.00 €
- Cabinet Réalités pour un montant HT de 19 669.50 €
- Cabinet Ingérop pour un montant HT de 35 325.00 €
-

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'engager une négociation entre les deux moins disant et de retenir le cabinet Truttman pour ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire et les Adjointes responsables à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dossier routier :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion devrait bientôt avoir lieu pour lancer la consultation du bureau d'étude qui sera chargé du dossier.

Mutualisation des services techniques au 1^{er} janvier 2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs réunions ont déjà eu lieu concernant la mutualisation des services techniques avec les communes de Saint Germain des Fossés, Seuillet, Magnet et Billy.

Cette démarche ne peut être mise en place que si au moins un agent des communes concernées est d'accord pour participer. Un courrier a été adressé à chaque agent du service technique de Billy pour solliciter leur engagement dans cette démarche. Seul l'agent des espaces verts a accepté de rejoindre la mutualisation. Il est convenu de modifier son contrat mi-temps en un contrat plein temps à compter du 1^{er} janvier 2017.

Personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faudra prochainement statuer sur les renouvellements des contrats aidés actuellement en cours. Monsieur MASSON à la cantine (février 2017), Monsieur BOISSIER et Mme CHANELET à l'office de tourisme (respectivement mai et janvier 2017).

Analyse financière :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la Sous-préfecture de Vichy concernant le budget communal. Il en ressort les principaux éléments suivants :

- Continuer les baisses de charges en fonctionnement
- Baisser les charges de personnel
- Limiter au maximum les emprunts en diminuant les charges d'investissement

Environnement :

Monsieur KEMPF informe le conseil municipal que dans le cadre du dossier « Plus beaux villages de France », il souhaite étudier les différentes démarches à mettre en œuvre concernant l'environnement.

- Interdiction des pesticides
- Adhésion à un label national
- Adhésion à FREDON (déjà effectuée)

Il propose aux membres de la commission « espaces-verts – chemins de randonnée – tourisme » de se réunir pour étudier les différentes possibilités à mettre en place au niveau local.

Immobilier communal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les ventes immobilières (Place Barbery et Grand'Rue) ont été signées chez les notaires et que les fonds ont été virés sur le compte de la commune.

Office de tourisme :

Monsieur DUBOIS informe le conseil municipal que le bilan de la saison estivale de l'office de tourisme est plutôt positif avec environ 4 000 entrées (de mai à septembre).

Associations :

Monsieur TABARLY informe le conseil municipal qu'il a assisté, avec Madame PERRICHON, à l'assemblée générale de l'amicale des associations. Cette dernière a procédé au renouvellement de son bureau suite à plusieurs démissions. Monsieur CHOVET Daniel est le nouveau Président, Monsieur TABARLY est élu Vice-président

SICTOM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SICTOM, qui a la gestion du ramassage des ordures ménagères sur la commune, étudie actuellement la mise à disposition de containers individuels pour effectuer un ramassage au porte à porte pour les secteurs de DAYALOT, Le Pavé et Poënat.

Clôture de la séance : 22h10

Transcrit par Isabelle GAY